



Secrétariat Général

No 10

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2012**Présidence : Claude Morex**

La séance est ouverte à 18h35 en présence de Mme Lammar, Maire, M^{me} De Haller Kellerhals, Conseillère administrative et M. Walder, Conseiller administratif, et de M^{mes} Budry, Cambier, Hiltpold, La Chiusa, Marti, Molinari, Murbach et Stebler Conseillères municipales.

MM Baertschi, Barthassat, Baud, Chiorino, Etienne, Gerster, Gevisier, Mantilleri, Maulini, Monney, Morex, Paparou, Pistis, Pollini, Prod'hom, Richard, Rossi, Voignier, Wolfisberg et Zongo, Conseillers municipaux

Excusés : Mme Vaucher et M. Buchs

Le Président ouvre la séance en saluant la présence de notre Maire, nos Conseillers administratifs, du public nombreux ce soir parmi lesquels se trouvent des représentants du Genève Servette Hockey club, dont leur coach, M. Chris Mac Sorley.

Le Président excuse Mme Vaucher et M. Buchs.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 mars 2012
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif :**
4. Proposition administrative **2-2012 P** : proposition du Conseil administratif relative à la nomination d'un lieutenant du corps de sapeurs pompiers de la Ville de Carouge
5. Délibération administrative **7-2011 P** : proposition du Conseil administratif relative à la constitution d'un droit de superficie en faveur de la Fondation HLM de la Ville de Carouge
6. Délibération administrative **32-2012 P** : proposition du Conseil administratif relative à l'approbation du compte de fonctionnement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2011
7. Délibération administrative **33-2012 P** : proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des crédits budgétaires supplémentaires 2011 et les moyens de les couvrir
8. Délibération administrative **35-2012 P** : proposition du Conseil administratif relative à la constitution d'une servitude de passage à pied pour tout véhicules et d'une servitude d'empiètement sur la parcelle no 3015
- Propositions des membres du Conseil municipal**
9. Motions
 1. Motion **9-2012 R** : abonnements parkings
 2. Motion **13-2012 P** : Pour des abris vélos et la promotion des deux roues électriques
 3. Motion **14-2012 P** : Non au gaz de schiste en haute Savoie : soutien au collectif "stop au gaz de schiste"
 4. Motion **15-2012 P** : les trams créent des nuisances aux habitations du Vieux Carouge
10. Postulats
11. Résolutions
12. Pétitions

1. Pétition **7-2012 R** : pour l'application du règlement des bancs de glaces identique à celui pratiqué en Ville de Genève
 2. Pétition **6-2012 R** : pour une guingette à Carouge
 3. Pétition **8-2012 P** : pour une aide aux familles carougeoises
13. Questions

Il n'y a pas de remarque sur l'ordre du jour et le Président le considère comme adopté.

1. **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 MARS 2012**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. **COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

Communications de Mme Lammar

La première communication concerne le magnifique maillot que le Genève Servette Hockey club a offert à la Ville de Carouge.

Nous collaborons de manière excellente avec le Genève Servette Hockey club, notamment pour la patinoire, afin que nos jeunes puissent apprendre le hockey avec les athlètes qui sont pour eux des exemples.

Nous espérons que cette collaboration va continuer et un grand merci à Genève Servette Hockey club pour leur présence ce soir et en particulier à M. Chris Mac Sorley.

Nous exposerons ce magnifique cadeau bien en évidence à la Mairie et nous souhaitons à Genève Servette Hockey club un plein succès pour la saison prochaine. (Applaudissements)

La deuxième communication concerne le football et Mme Lammar nous informe que le 10 juin 2012, Carouge organisera le traditionnel tournoi de football des élus au stade de la Fontenette. Pour celles et ceux qui seraient intéressés à y participer, ils peuvent directement s'adresser à M. Barthassat.

La troisième communication concerne une résolution déposée par le groupe MCG par devant le Grand Conseil dont nous avons appris l'existence. Cette résolution s'intitule "fermons les centres de requérants d'asile en zone urbanisée".

Etant donné qu'elle contenait un passage concernant Carouge qui ne correspondait pas à nos observations, nous avons écrit un courrier au Grand Conseil afin de clarifier la situation. Mme Lammar en donne lecture.

Concerne : résolution R 689 déposée le 23 mars 2012

*Monsieur le Président,
Mesdames les députées,
Messieurs les députés,*

Le Conseil administratif de la Ville de Carouge a pris connaissance de la proposition de résolution R 689 qui vous sera soumise par un groupe de députés du MCG.

Dans sa deuxième invite, le texte évoque la situation carougeoise en indiquant que la présence de requérants d'asile poserait "des problèmes gigantesques aux riverains".

Pour votre meilleure information, permettez-nous de préciser les éléments factuels suivants :

Au début de la présente année, l'hospice général a demandé à la Ville de Carouge d'activer la convention établie depuis plusieurs années déjà pour permettre l'ouverture de l'abri situé sous notre centre communal.

En parfaite collaboration avec l'hospice général, les différents services de la Ville de Carouge et notre Conseil administratif, ont veillé à l'information complète de notre population, notamment par la diffusion d'un feuillet d'information aux riverains et en invitant ces derniers à une soirée d'information dans les lieux même de l'abri.

Dès l'ouverture de l'abri à Carouge, une collaboration très étroite s'est instaurée entre les responsables de ce lieu d'accueil, notre service des affaires sociales, notre police municipale et la police cantonale pour assurer un suivi et réagir immédiatement en cas de difficulté.

Sans faire d'angélisme, ni occulter quelques difficultés que ce soit, il nous faut constater qu'au terme des quelques semaines durant lesquelles l'abri carougeois a été ouvert, aucune difficulté majeure n'a été, ni signalée, ni constatée. Ceci malgré une présence quotidienne et constante de nos services et de ceux de la gendarmerie cantonale aux abords de l'abri.

Seul un courrier d'une personne de passage ayant écrit pour dire qu'elle s'était sentie en insécurité dans le petit parc de jeux jouxtant notre centre communal en raison de la présence de personnes consommant de la bière, a été porté à notre connaissance. Après vérification avec l'ensemble des services potentiellement concernés, et auprès des divers partenaires, nous n'avons eu ni confirmation des éléments décrits, ni récits d'aucun autre événement de ce type, dont le lien avec les requérants n'est d'ailleurs pas établi.

Enfin, force est de constater que la population carougeoise a réservé un accueil particulièrement bienveillant aux requérants comme cela nous a d'ailleurs été rapporté à maintes reprises par l'hospice général. Nombreuses ont été les personnes ou associations s'étant manifestées par des dons de livres ou de matériel permettant d'accompagner l'ordinaire pour le moins spartiate des requérants.

Au vu de ces éléments, et sans volonté aucune de polémique, notre Conseil administratif se permet d'attirer votre attention sur une situation réelle et documentée ne correspondant en rien au tableau dépeint dans la résolution qui vous est soumise.

Nous sommes heureux que la tradition d'ouverture et de tolérance de la Ville de Carouge ait ainsi et une fois encore été démontrée par sa population.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, Mesdames les Députées, Messieurs les Députés, nos salutations respectueuses et cordiales.

La quatrième communication répond à la question orale de M. Monney concernant les panneaux d'indications pour le CEVA.

Des panneaux de chantier vont être posés le long de la route de Veyrier, et probablement sur les emprises chantier au dessus des clôtures du chantier CEVA. Ces panneaux font 3,90m de large et 2,20m de haut. Installation possible dès fin juin / courant juillet.

Des panneaux d'information au public vont être posés à côté du panneau existant à la route de Veyrier renseignant sur les matchs de foot, sur ce panneau, il y aura une zone d'affichage qui pourra être actualisée régulièrement en fonction de l'évolution du chantier. L'installation est prévue pour début mai.

Un pavillon d'information CEVA va être construit sur le site des Eaux-Vives par le consortium en charge des travaux de la gare, sa mobilisation est en cours, le pavillon devrait être mis en service courant du deuxième semestre 2012.

Nous n'aurons donc pas de pavillon mais de nombreux panneaux.

S'agissant de l'information délivrée par la Ville de Carouge, le Service de la Communication de la Ville de Carouge a intégré les informations reçues dans le prochain *CAROUGE!*, dans notre page Info Chantiers, puis dans l'iPhone et sur notre site.

La cinquième communication répond à la question écrite de l'UDC qui s'inquiétait des travaux à la rue Saint-Victor et demandait d'organiser une rencontre entre les commerçants, les habitants, les TPG et les SIG afin de pouvoir expliquer aux communiés la nécessité de ces travaux et leur planification.

Il leur est répondu par écrit, conformément au règlement, le courrier suivant :

Messieurs,

En réponse à votre question écrite lors de la séance du Conseil municipal du 22 mars 2012, traitant des travaux de la Rue Saint-Victor et des perturbations y relatives, vous trouverez ci-après nos éléments de réponse.

Comme proposé lors de la dernière séance du Conseil municipal, les TPG et les SIG ont été approchés pour fixer une date de commission afin d'aborder conjointement la question des travaux.

*Pour ce faire, une Commission Entretien du Domaine public, ayant pour objet la planification des travaux SIG/TPG a donc été agendée le **mardi 5 juin 2012 à 18h30.***

Espérant avoir répondu à votre attente, nous vous prions de croire, Messieurs, à l'expression de notre considération distinguée.

Communications de Mme De Haller Kellerhals

La première communication concerne la présentation des 4 nouveaux membres du personnel.

Madame Yasmine Raiadi engagée en qualité de secrétaire au Service constructions et aménagement dès le 1er novembre 2011 à 100%. (Applaudissements)

Madame Loraine Lüscher engagée en qualité d'assistante de direction au sein du Service des affaires sociales dès le 1er février à 80%. (Applaudissements)

Monsieur Laurent Cecere engagé en qualité d'agent de police municipale dès le 1er mars à 100%. (Applaudissements)

Monsieur Yagmur Mardan engagé en qualité d'agent de police municipale dès le 1er mars à 100%. (Applaudissements)

Monsieur Jan Laffely, troisième agent de la même volée, ne pouvant être présent pour raison familiale (congé paternité) vous sera présenté ultérieurement.

La deuxième communication concerne la Tribune de Genève

Deux fois de suite, la Tribune de Genève a publié des informations incorrectes pour annoncer les séances du Conseil municipal de Carouge.

Suite à l'oubli de publier la date de la séance du Conseil municipal du 22 mars, la Ville de Carouge a demandé à la journaliste s'occupant des communes de la Tribune de Genève, de faire un rectificatif le jour suivant, ce qu'elle a oublié.

Suite à notre réclamation, nous avons reçu des excuses.

Nouvelle erreur pour avril, annonçant la séance à la mauvaise date et à la Mairie. Nouvelle intervention du service des affaires culturelles et de la communication auprès des trois journalistes de la Tribune de Genève qui s'occupent de Carouge afin de comprendre d'où vient l'erreur et d'obtenir un correctif. Il s'agit d'une erreur interne à la Tribune. Le correctif a paru le 17 avril.

Nous regrettons ces erreurs qui ne sont pas imputables à nos services mais donnent au public une image floue et incorrecte en privant peut-être certaines personnes d'assister à nos séances du Conseil municipal.

En souhaitant que ces déconvenues ne se reproduisent plus, nous rappelons que les dates exactes figurent systématiquement sur les medias officiels de la Ville de Carouge que sont le journal "Carouge", le site internet et l'application pour Smartphones.

La troisième communication concerne la braderie carougeoise.

Mme De Haller Kellerhals présente ses excuses et celles de l'administration à toutes les personnes qui auraient souhaité s'inscrire à la Braderie carougeoise des 12 et 13 mai prochain et qui ont découvert trop tard, par le biais de la petite annonce distribuée dans toutes les boîtes aux lettres, que les inscriptions avaient déjà eu lieu et que tout était complet.

Bien que l'annonce de la Braderie ait paru dans le journal communal distribué bien avant la date des inscriptions, ce qui a permis à de nombreuses personnes de s'inscrire en temps voulu, d'autres personnes, à qui cette information a échappé, n'ont pris note que du tout-ménage arrivé trop tard chez eux.

Nous regrettons vivement cet envoi trop tardif et réitérons nos excuses aux personnes qui se sont senties lésées.

Cette erreur est peut-être due à l'absence de chef de service dans le service des affaires culturelles et de la communication. C'est pourquoi, Mme De Haller Kellerhals rappelle que c'est avec grand plaisir que le poste de chef de service des affaires culturelles et de la communication a été confié à Mme Nathalie Chaix au terme d'un processus de recrutement, ayant fait apparaître des candidatures de grande valeur. Sa date d'entrée en fonction est fixée au 1^{er} juin 2012.

La quatrième communication concerne la politique des aînés.

Mardi c'est tenue une séance de la commission des affaires sociales lors de laquelle M. Pierre Orelli, en charge de ce dossier et du contrat de quartier, a expliqué tous les projets en cours développés en faveur des aînés de notre commune. Elle a le plaisir ce soir d'inviter les membres de ce Conseil à une conférence qui aura lieu le samedi 26 mai à 10 h 30 au cinéma Bio. Mme Juillerat Van der Linden, docteure en psychologie et spécialiste des questions liées aux aînés parlera de l'importance du lien ainsi que de l'impact des relations sociales sur la santé. Cette conférence, ouverte à tous, sera également l'occasion de présenter le projet de lutte contre l'isolement des aînés que la commune est en train de mettre en place. Un papillon d'invitation est distribué ce soir ainsi que la brochure intitulée "de l'importance du lien". Mme De Haller Kellerhals se réjouit que les membres de ce Conseil découvrent cette magnifique publication que nous avons voulue bien sûr intéressante dans son contenu mais également attractive dans sa forme. Un journal présentant presque toutes les activités proposées à Carouge aux jeunes et moins jeunes retraités va être joint à la brochure et à l'invitation à la conférence dans un envoi qui partira la 1^{ère} semaine du mois de mai à l'intention de toutes les personnes en âge AVS.

La cinquième communication fait suite à la motion relative à une aide unique pour les familles carougeoises qui date de février 2010.

Comme vous le savez, cette motion a déjà fait l'objet de nombreuses discussions en commission. Le Conseil administratif avait soumis les questions soulevées à une juriste et avait fait différentes propositions. Aujourd'hui, la Ville de Lancy développe une prestation appelée "chèque sport" dont il semblerait utile que notre Conseil ait connaissance.

Mme De Haller Kellerhals propose d'inviter les personnes responsables de cette prestation à Lancy lors d'une prochaine commission des Affaires sociales.

La sixième communication répond à la question écrite de l'UDC au Conseil municipal du 22 mars 2012 intitulée "pourquoi cette hémorragie à Carouge".

Par la présente, le Conseil administratif est en mesure de vous apporter les éclairages suivants :

Au cours des derniers mois, la Ville de Carouge a assisté à trois départs annoncés par concours de circonstances dans un laps de temps assez court.

Sans entrer plus avant sur des situations individuelles et personnelles, le Conseil administratif peut confirmer que ces trois départs de cadres n'ont pas de lien entre eux.

Pour le chef de service de la culture et de la communication, il s'agit d'une rare opportunité saisie dans le monde des médias.

Pour l'adjoint au Service travaux, voirie, environnement, il s'agit d'un développement personnel vers une fonction plus large au sein d'une autre commune.

Pour le chef de service intérimaire à la sécurité publique, il ne s'agit pas à proprement parler d'un départ puisque c'est le temps d'essai de trois mois qui n'a pas été prolongé à la demande de l'intéressé, ceci prioritairement en raison d'une situation personnelle et familiale récemment transformée, mais aussi en lien avec de nécessaires ajustements de fonctionnement ne pouvant intervenir dans la situation transitoire que vit ce service. Son apport, comme fut celui de M. Jean Nobs l'année dernière, représentent des éclairages précieux pour la suite.

De manière générale, si le Conseil administratif est très attentif à attirer au sein de nos services les meilleurs talents lors des engagements, il n'en est pas moins sensible au nécessaire développement professionnel des collaboratrices et collaborateurs, au prix parfois (mais cela est rare) de réorientations vers des postes externes. Lorsque c'est le cas, on constate que le fait d'avoir assumé, avec de bonnes références, des responsabilités au sein de notre administration constitue effectivement une belle carte de visite.

Au bénéfice de ces explications, veuillez recevoir, Messieurs, les meilleures salutations du Conseil administratif.

Communications de M. Walder

La première communication concerne un point de situation sur l'état d'avancement des gros chantiers de Génie Civil.

Le secteur Montfalcon :

L'étape 3 sur 7 est actuellement en cours de réalisation avec une bonne avance sur le planning annoncé.

En effet, il est prévu de terminer cette étape (hors aménagements devant le bâtiment 2, 2bis, 2ter de la FHLM) pour la mi-juillet 2012, au lieu de fin septembre comme initialement prévu.

Le carrefour Montfalcon / Grand-Bureau a été rendu à la circulation le 18 avril 2012 alors qu'il était annoncé au 14 mai 2012, soit avec un mois d'avance.

Il est actuellement étudié de démarrer la creuse des collecteurs de l'étape 4 dès le mois de juin 2012.

Si tel était le cas, la fin des travaux de tout le secteur prévue en été 2014 pourrait être anticipée de quelques mois.

La rue de Veyrier :

Il est prévu de terminer l'entier du chantier entre fin mai et début juin 2012 au lieu de fin juin, début juillet 2012 comme annoncé initialement.

La deuxième communication répond à la question posée lors du Conseil municipal du 22 mars 2012 par M. Baertschi qui demandait ce qui justifiait le choix des revêtements des trottoirs.

Il avait été décidé, il y a plus de dix ans par le Conseiller administratif délégué aux travaux de l'époque, que les trottoirs seraient recouverts d'enrobés bitumineux au détriment du ciment et ce, en cas de réfection complète d'une rue dans le Vieux Carouge. L'idée était alors d'unifier les types de matériaux utilisés (chaussées et trottoirs). De plus, ce revêtement est bien moins coûteux, les fouilles plus faciles à entreprendre et à réfectionner et les réparations plus aisées.

Ce matériau est d'ailleurs celui utilisé dans le secteur Jacques-Dalphin dans les aménagements allant de façades à façades et tente à se généraliser dans le secteur du Vieux Carouge.

Dans le cas particulier de la rue Saint-Victor, les SIG ont approché la commune et ont proposé de réfectionner à leur compte l'entièreté des trottoirs dans cette rue en enrobés bitumineux, plutôt que de multiplier des fouilles dans tous les sens. Ce principe avait été approuvé par le Conseiller administratif délégué aux travaux de la précédente législature.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

La première communication concerne un courrier que le Président a reçu du Carouge Natation.

Le Président demande au secrétaire d'en donner lecture.

Carouge le 7 avril 2012

Concerne : nouveau comité du Carouge Natation

Monsieur,

L'assemblée générale du Carouge Natation s'est déroulée le 7 mars 2012.

Nous vous précisons ci-après les nouveaux changements intervenus dans le comité.

Il s'agit de la nomination d'un nouveau président et vice-président :

- Président : Corneel Mertens*
- Vice-président : Julien Babel*

Nous en profitons pour remercier la Ville de Carouge pour la subvention accordée qui nous permet de proposer des cours de natation abordables à la population carougeoise.

Nous vous envoyons, Monsieur, nos salutations les meilleures.

*Marie-Pierre Bousquet
Secrétaire*

La deuxième communication nous informe qu'en raison des deux dates rapprochées du Conseil municipal de ce soir et du mois de mai, nous n'aurons pas le procès-verbal de la présente séance au Conseil municipal au mois de mai mais au mois de juin. Ceci pour des raisons d'organisation et de temps de travail pour notre mémorialiste.

Propositions du Conseil administratif :

4. PROPOSITION ADMINISTRATIVE 2-2012 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A LA NOMINATION D'UN LIEUTENANT DU CORPS DE SAPEURS POMPIERS DE LA VILLE DE CAROUGE

Mme Lammar explique qu'en prévision de la démission du commandant des sapeurs pompiers et de son remplacement, il est nécessaire de nommer un lieutenant au sein du corps des sapeurs pompiers.

L'état major du corps des sapeurs pompiers et le Conseil administratif vous propose de nommer à ce grade M. Grenno.

M. Raphaël Grenno a obtenu son brevet d'officier lors de la promotion à l'école d'officiers qu'il a suivi pour son employeur d'avril à mai 2010 à Bernex.

Actuellement, il occupe la place d'aspirant-officier dans l'état major du corps.

Mme Lammar félicite M. Grenno car il a organisé avec brio l'exercice de samedi dernier.

Le Conseil administratif est très fier de proposer la nomination de M. Grenno au grade de lieutenant.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau du Conseil municipal propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

M. Paparou se permet de prendre la parole en tant que Président de la commission de la sécurité pour souligner les propos tenus par Mme Lammar. En effet, M. Raphaël Grenno a préparé cet exercice d'attaque chimique vers Firmenich avec brio. Il a pu y assister dès 8h00 le matin jusqu'à la fin de l'exercice et tout s'est déroulé selon les prévisions de M. Grenno et nous ne pouvons que le féliciter de l'excellente tenue de ces troupes et de l'exercice. Il tient à le remercier personnellement de son travail.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Exposé des motifs :

L'état-major du Corps de Sapeurs-Pompiers de la Ville de Carouge a décidé à l'unanimité de proposer aux autorités de la Ville de Carouge la nomination de Monsieur Raphaël GRENNO

au grade de lieutenant du Corps de Sapeurs-Pompiers de la Ville de Carouge, dès le 1^{er} juillet 2012.

Par courrier du 6 mars 2012 le Capitaine du Corps de Sapeurs Pompiers de la Ville de Carouge en a informé le Conseil administratif.

Conformément à l'article 8 de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers et à l'article 19 du règlement d'application de cette loi les nominations et promotions d'officiers sont proposées au département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie par le Conseil administratif. Elles interviennent en principe au 1^{er} janvier ou au 1^{er} juillet de chaque année.

Selon l'article 30A al. 2 de la loi sur l'administration des communes genevoises le Conseil municipal doit se prononcer en vote consultatif sur les nominations et mutations d'officiers de sapeurs-pompiers volontaires.

Monsieur Raphaël GRENNO a obtenu son brevet d'officier lors de la promotion à l'école d'officiers qu'il a suivie pour son employeur d'avril à mai 2010 à Bernex, actuellement il occupe la place d'aspirant officier dans l'Etat-major du Corps. Il remplit donc les conditions pour être promu au grade de lieutenant.

Conformément à l'article 30 A al 2 let a LAC et 34 du règlement du Conseil municipal,

Sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal, à l'unanimité, par 28 voix

PROPOSE

D'approuver la nomination de Monsieur Raphaël GRENNO au grade de lieutenant du Corps de Sapeurs-Pompiers de la Ville de Carouge

5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 7-2011 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A LA CONSTITUTION D'UN DROIT DE SUPERFICIE EN FAVEUR DE LA FONDATION HLM DE LA VILLE DE CAROUGE

Mme Lammar nous informe que la fondation HLM à le but de mettre à la disposition de Foyer Handicap ces locaux se trouvant à la rue des Caroubiers pour que cette fondation y exploite un lieu de restauration.

Pour ce faire, il est prévu d'édifier une véranda sur la parcelle devant leur établissement qui appartient à la Ville de Carouge. Afin que cette fondation puisse aller de l'avant avec ce projet, il faut qu'un droit de superficie soit accordé à la Fondation HLM.

Cette délibération prévoit que le droit de superficie soit concédé pour une durée initiale de 30 années, renouvelables.

La rente annuelle du droit de superficie s'élève à CHF 5'265.--, montant correspondant à CHF 45.— le m2 et par an sur la totalité de la parcelle qui comporte une grandeur de 117 m2.

Mme Lammar attire l'attention du Conseil municipal que c'est le prix qui est habituellement pratiqué.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau du Conseil municipal propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée et le Président passe au vote.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

Vu la demande de la Fondation HLM de la Ville de Carouge à la Ville de Carouge selon courrier du 9 mai 2011 ;

considérant que la création d'une véranda par la Fondation HLM sur la parcelle N° 2813 sise rue des Caroubiers 5 à Carouge, propriété de la Ville de Carouge permettra à la Fondation Foyer Handicap la possibilité d'offrir aux personnes à mobilité réduite d'exercer une activité professionnelle dans des conditions optimales ;

considérant que l'activité prévue de mettre à disposition des citoyens et locataires un lieu de restauration et de rencontre ouvert au public, répond à la volonté de la Ville de Carouge de favoriser l'accès au travail pour les personnes handicapées ;

vu le dossier de mutation et division parcellaire N° 34/2011 établi par le bureau de géomètre Christian HALLER le 15 décembre 2011 permettant de porter au domaine privé communal la nouvelle parcelle N° 3282 de 117 m² sur laquelle sera réalisée la véranda pour la Fondation HLM de la Ville de Carouge ;

vu le projet d'acte de constitution de droit de superficie établi par l'Etude MOTTU van BERCHEM AUBERT et ROSSET le 28 novembre 2011 ;

que l'article 1 précise que la Ville de Carouge concède en faveur de la Fondation HLM une servitude personnelle de superficie sur toute la parcelle N° 3282 ;

attendu qu'en vertu de ce droit de superficie, la Fondation HLM fait édifier une véranda qui comprendra un lieu de restauration et de rencontre ouvert au public ;

qu'en effet, l'article 5 stipule que le but de ce droit de superficie est de réaliser une véranda qui comprendra un atelier permettant à des personnes à mobilité réduite ou avec un handicap physique de pouvoir exercer une activité professionnelle ;

que le droit de superficie est concédé pour une durée initiale de 30 années, renouvelable ;

que la rente annuelle du droit de superficie s'élève à CHF 5'265.-, montant correspondant à CHF 45.-/m² par an sur la totalité de la parcelle (117 m²) ;

que la rente sera indexée à l'indice suisse des prix à la consommation ;

que l'octroi du droit de superficie implique le transfert de la valeur de la parcelle N° 3282 du patrimoine financier au patrimoine administratif ;

vu que tous les droits, frais, émoluments de l'acte notarié y relatif, comme les frais de géomètre seront supportés par la Fondation HLM ;

conformément aux articles 1 et ss de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal à l'unanimité, soit par 28 voix

D É C I D E

1. *D'octroyer à la Fondation HLM de la Ville de Carouge, pour une durée initiale de 30 ans, renouvelable, un droit de superficie distinct et permanent grevant à titre de servitude la parcelle N° 3282 de la Commune de Carouge sise rue des Caroubiers 5.*
2. *De fixer à CHF 5'265.-(cinq mille deux cent soixante cinq francs) le montant annuel de la rente du droit de superficie.*
3. *Dire que ladite rente sera indexée le 1^{er} janvier de chaque année à l'indice suisse des prix à la consommation, l'indice de base étant celui du mois au cours duquel l'acte notarié est déposé au Registre foncier.*
4. *Dire que la rente annuelle sera comptabilisée sous la rubrique N° 95.423.*
5. *De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres en vue de la signature des actes notariés nécessaires.*
6. *De demander au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève de bien vouloir exonérer la présente opération de tous frais et droits y compris les émoluments du Registre foncier, vu son caractère d'utilité publique.*
6. **DELIBERATION ADMINISTRATIVE 32-2012 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT, DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS, DU COMPTE DE VARIATION DE LA FORTUNE ET DU BILAN 2011**

Le Président ainsi que les membres du bureau du Conseil municipal proposent de traiter le point 7 avec le point 6 puisqu'ils ont tous les deux une relation évidente.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité

Mme Lammar va procéder à la présentation des comptes rendus 2011 de la Ville de Carouge en lien avec les délibérations 32-2012 et 33-2012 inscrites à l'ordre du jour.

Nous avons des revenus (hors imputations internes) qui s'élèvent à CHF 94'936'972.--, les charges (hors imputations internes) s'élèvent à CHF 94'888'101.--, ce qui nous donne un résultat net, soit un bénéfice de CHF48'871.--.

Les investissements nets se montent à CHF 28'907'684.--.

Au vu des investissements effectués en 2011, nous avons une insuffisance de financement de CHF 17'413'822.--, ce qui a impliqué des emprunts durant 2011. Il faut toutefois noter que le taux de prêt est actuellement extrêmement bas. Si l'on compare avec les revenus de l'année précédente et le budget, nous arrivons à CHF 99'416'972.— pour le réel 2011 contre CHF 95'272'000.— pour le budget 2011 et CHF 96'659'910.— pour le réel 2010, soit une variation par rapport au réel 2010 de CHF 2'757'062.— et par rapport au budget 2011 de CHF 4'144'972.--.

Au montant de CHF 99'416'972.—, il faut déduire les imputations internes de CHF 4'480'000.--, ce qui nous donne des revenus nets de CHF 94'936'972.--.

Les charges

Pour le réel 2011, le charge se montent à CHF 99'368'101.—pour un budget de CHF 94'686'900.--, contre un réel 2010 de CHF 86'046'139.--, soit une variation de CHF 13'321'962.— par rapport au réel 2010 et de CHF 4'681'201.-- par rapport au budget 2011.

Il faut déduire de ces montants les imputations internes qui, pour 2011 se montent à CHF 4'480'000.--, soit des charges nettes de CHF 94'888'101.--.

Le réel 2011 dégage ainsi un excédent de produits de CHF 48'871.--.

Si nous examinons ces charges par nature, nous constatons que les subventions comptabilisent un montant de CHF 12'000'000.--, les dédommagements, soit les frais de perception des impôts et la participation des frais du GIAP de CHF 5'000'000.--, les contribution, soit la péréquation et la rétrocession aux communes françaises se montent à CHF 7'000'000.--, l'amortissement s'élève à CHF 11'000'000.--, les intérêts à CHF 1'000'000.--, les biens, services, marchandises à CHF 26'000'000.— et le personnel à CHF 29'000'000.--.

Si nous examinons les charges de personnel, le compte rendu 2011 fait état d'un montant de CHF 30'800'000.--, soit une augmentation de CHF 430'000.— par rapport au budget 2011. Cette augmentation s'explique en partie par le personnel intérimaire et d'un dépassement de CHF 742'000.--, en raison de l'engagement de personnel temporaire en cas de maladie et accident. Mais il faut souligner que ce montant doit être mis en relation avec l'allocation pour perte de gain puisque lorsque les gens sont en arrêt maladie, il nous est remboursé de l'argent par l'assurance perte de gain; celle-ci nous a rapporté CHF 780'000.--, donc il s'agit d'une rubrique de revenus. A cela s'ajoute une économie de CHF 151'000.-- en matière de personnel pour la promotion de la mobilité douce et les frais de perfectionnement et une économie de CHF 114'000.— dans les secteurs d'engagements d'apprentis stagiaire et postes temporaires. Il y a eu moins d'heures supplémentaires pour divers remplacements et des économies par la création d'un demi-poste pour des raisons de santé.

Au final, nous nous rendons compte qu'avec l'allocation pour perte de gain, soit ces revenus qui ne figurent pas dans les lignes des charges, il n'y a pas de dépassement au niveau des charges de personnel.

Les biens, services et marchandises totalisent un montant de CHF 25'630'000.--, soit une augmentation par rapport au budget 2011 de CHF 1'100'000.--. Par rapport à l'entretien par des tiers et pour rappel, le Conseil municipal, lors du vote du budget 2011 avait baissé de CHF 500'00.— les travaux donnés à des tiers. Certains travaux n'ont pas pu être faits à l'interne parce que ceux-ci requéraient l'intervention de tiers, pour exemple, l'entretien des éclairages, des candélabres, des égouts, des entretiens spécifiques pour les terrains de sports, etc. Ces éléments ne peuvent pas être confiés à des tiers. Par ailleurs, il n'a pas été possible de résilier certains contrats. Raison pour laquelle, il y a un dépassement de CHF 1'000'000.— pour l'entretien par des tiers.

Si nous regardons les dépassements pour l'entretien des bâtiments, nous pouvons constater qu'il y a un montant de CHF 180'000.-- pour la maison Delafontaine. La raison provient de la création de la salle des mariages et ce montant est à mettre en relation avec les CHF 124'000.— de la Mairie puisque l'ancienne salle des mariages de la Mairie a été transformée en bureaux.

Il y a également un dépassement de CHF 34'000.— pour l'école du Val d'Arve pour le remplacement de luminaires qui tombaient régulièrement en panne. S'agissant de l'école des Pervenches, il y a un dépassement de CHF 97'000.— car il devenait urgent de rafraîchir les locaux.

Si nous passons à la colonne suivante, nous constatons un dépassement de CHF 268'000.— pour le théâtre de Carouge. Il s'agit de l'étude et des travaux de sécurisation qui avaient été passablement discutés au Conseil municipal et annoncé par le Conseil administratif en raison de l'urgence de ces travaux.

Nous pouvons relever un dépassement de CHF 21'000.-- pour la bibliothèque qui correspond à la mise en séparatif et un dépassement pour le parking de l'Octroi de CHF 16'000.-- correspondant à la remise en état des néons.

S'agissant de la dernière colonne des dépassements pour des frais divers s'élevant à CHF 427'816.--, nous pouvons relever un montant de CHF 119'000.— concernant le vandalisme. Mme Lammar précise qu'il n'est pas possible de budgéter le vandalisme car nous ne pouvons

pas savoir à l'avance ce qui va être cassé, arraché, volé ou vandalisé. C'est une rubrique qu'il n'est pas possible, ni sain de budgéter parce que cela serait accepter qu'il y en aura de toute façon et cela ne répond pas à une certaine logique. Elle mentionne à ce titre que sur les projets d'investissements, nous avons acheté des chaises pour les manifestations et malheureusement, nous devons déplorer que passablement de chaises ont été volées.

Concernant les frais d'installation de CHF 10'000.— pour les TSHM, ces frais sont liés à la sécurisation d'urgence du Street Park qui a été effectuée et payée conjointement avec la Ville de Lancy.

Concernant les honoraires et prestations de service, nous avons CHF 786'913.— de dépassement qui s'articulent par des frais de port car plus de courrier a été envoyé en 2011. Les frais d'études de CHF 187'000.—résultent notamment des études lancées pour les locaux parascolaires et le parking de la Fondation Emma Kammacher, la sécurisation du Val d'Arve et d'autres projets liés aux motions votées par le Conseil municipal.

Concernant le 225^{ème}, une commission des finances a traité le sujet et le comité d'organisation a pu répondre à toutes les questions sur ce dépassement. Il est fait état d'un montant de CHF 425'000.— mais elle précise que nous sommes sur la ligne des charges et non pas des revenus. Le montant communiqué de CHF 318'000.— de dépassement tenait compte des revenus générés par le 225^{ème}.

C'est pareil pour le printemps carougeois et les explications ont également été données en commission des finances et le montant présenté ne tient pas compte des revenus.

Concernant les restaurants scolaires, nous pouvons constater une augmentation au niveau des repas et cette dépense a été partiellement compensée par les recettes mais, à nouveau, cela ne figure pas dans ces lignes puisque nous sommes toujours sur les lignes des charges.

Pour la récupération et le traitement des déchets, il y a un dépassement important car beaucoup plus de déchets ont été récupérés et triés et il a fallu acheter un compacteur.

Concernant les primes d'assurances bâtiment et autres, cette augmentation résulte de nouveaux contrats pour les nouveaux bâtiments de la commune.

Toujours pour les biens, services et marchandises, nous avons des économies par nature qui s'élèvent à CHF 1'213'833.--. Ce montant concerne les fournitures de bureau, le mobilier, les machines et véhicules, les énergies, les achats, fournitures et marchandises, l'entretien d'objets mobiliers par des tiers et loyers fermages ainsi que les redevances d'utilisation.

Les amortissements

Les amortissements totalisent un montant de CHF 11'440'000.— avec une économie de CHF 383'000.--. Ils sont à mettre en relation avec les amortissements des délibérations votées et les corrections d'amortissements sur les projets terminés, ce qui a une incidence sur le compte de fonctionnement et cette année nous avons une diminution des amortissements de CHF 383'000.--.

Les contributions

Elles totalisent un montant de CHF 6'870'000.--, soit une augmentation par rapport au budget 2011 de CHF 514'000'000.--. Il faut toujours lier les contributions aux données fournies par l'Etat, la marge de manœuvre est nulle et, à ce titre, s'agissant de la péréquation, celle-ci est en ligne avec le budget 2011. En revanche, nous devons déplorer une augmentation de la rétrocession aux communes française de CHF 514'000.--.

Les dédommagements

Les dédommagements totalisent un montant de CHF 5'390'000.--, soit une augmentation de CHF 340'000.--. Les frais de perception des impôts de 3% de la fiscalité ont diminué de CHF 43'000.--, les frais de la FAS ont diminué de CHF 85'000.--, la participation des frais du GIAP est en ligne avec le budget, de même que les frais de bureautique de l'ACG. En revanche, il y a une augmentation de la prestation Batelle de CHF 467'003.--, il s'agit du nettoyage de ce périmètre par la commune de Carouge. La commune nettoie le terrain qui appartient à l'Etat et celui-ci nous reverse ensuite l'argent, raison pour laquelle, il faut mettre cette augmentation en relation avec la recette de CHF 487'123.-- qui nous a été payée, comme convenu, par l'Etat.

Concernant l'augmentation des honoraires de la Rippe de CHF 27'454.--, cette prestation n'était pas prévue au budget et concerne le contrat d'entretien que nous avons conclu avec les autorités de la Rippe.

Les subventions

Les subventions totalisent un montant de CHF 11'690'000.— avec une diminution des subventions de CHF 440'000.— par rapport au budget 2011. Ces économies sont principalement dues à la suppression du bus 41 et 49 dont les montants étaient de CHF 85'000.— et CHF 25'000.--.

Pour les dépassements sur les subventions, il y a le cinéma pour CHF 14'000.- qui est à mettre en relation avec la commission lors de laquelle le Conseil municipal avait souhaité aller de l'avant et créer cette subvention pour le cinéma.

Concernant le montant de CHF 116'000.— pour Etoile Carouge, celui-ci est lié directement au passage d'Etoile Carouge en Challenge Ligue. Une communication avait été apportée par le Conseil administratif et au vu de ce passage en Challenge Ligue, les frais de ce club ont augmentés de façon importante et ils avaient besoin d'une subvention plus importante. Etant donné que c'était urgent pour payer leurs factures, cette subvention a dû être versée en 2011.

Les revenus par nature

Les autres revenus totalisent un montant de CHF 17'000'000.--, les impôts sur les chiens sont insignifiants, les fond de péréquation totalise un montant de CHF 1'000'000.--, la taxe professionnelle pour un montant de CHF 18'000'000.--, les personnes morales pour un montant de CHF 7'000'000.--. Quant aux personnes physiques, elles nous rapportent CHF 56'000'000.— en 2011.

Les impôts nous rapportent le montant de CHF 82'480'000.--, soit une augmentation de CHF 2'170'000.—par rapport au budget 2011. Elle résulte de l'augmentation des personnes physiques pour un montant supplémentaire de CHF 1'100'000.— et de la taxe professionnelle qui nous a rapporté CHF 6'000'000.—de plus.

En revanche, les personnes morales ont diminué de CHF 600'000.--.

La dette

La dette augmente légèrement en 2011 en raison des investissements effectués que nous verrons dans un instant. Elle reste toutefois à un taux très raisonnable de moins de CHF 2'000.—par personne. Par ailleurs, elle est bien moins haute que toutes les années précédentes si nous faisons exception de 2010 où elle a été extraordinairement basse.

Les investissements 2011

Les investissements totalisent un montant de près de CHF 29'000'000.--. Pour l'année 2011, 130 projets sont concernés et la grande majorité de ce montant est répartie sur 24 projets, dont CHF 9'000'000.—pour la Vigne Rouge, CHF 4'000'000.—pour l'EVE des Epinettes, CHF 2'600'000.—pour les collecteurs et aménagements en zone 30 du secteur Montfalcon, CHF 2'500'000.—pour la construction de la Rippe, CHF 2'000'000.—pour la rue de Veyrier, CHF

345'000.—pour les crédits extraordinaires 2010, matériel pour manifestations, remplacement de chaises et renouvellement des éclairages de Noël, CHF 178'000'000.— pour le réaménagement du préau de l'école Jacques-Dalphin, CHF 133'000.—pour le concours d'architecture pour le centre communal.

Nous pouvons constater qu'ils sont en légère augmentation mais, par rapport à ce qui avait été budgété, une partie de ces projets a été réalisée et on voit, selon le budget 2001 qu'on arrivait à un montant de près de CHF 45'000'000.— alors que, finalement, bien moins de projets ont été réalisés.

En conclusion, elle souhaite relever les points suivants :

Sur les CHF 3'800'000.-- de charges supplémentaires (hors imputations internes), CHF 2'400'000.— sont à mettre en relation sur les revenus supplémentaires de la fiscalité. Il s'agit d'adapter des provisions sur les reliquats et les estimer. La rétrocession aux communes a augmenté.

Les CHF 1'400'000.— restant s'expliquent par l'entretien des bâtiments et cette fameuse réduction du budget décidée par le Conseil municipal de CHF 500'000.— alors que les travaux ont quand même dû être exécutés et il n'était pas réalisable de supprimer ce montant dans les faits. Les contrats étaient conclus et il n'était pas possible d'effectuer tous les travaux à l'interne et des travaux urgents étaient à faire, notamment ceux de sécurisation, de transformation et de rafraîchissement.

Dans les rubriques honoraires et prestations de services, il y a passablement de frais d'études qui ont augmenté en lien avec les motions qui sont votées en Conseil municipal et qu'il n'est pas possible de budgéter étant donné que nous ne savons pas quelles motions vont être déposées au Conseil municipal. Pour les traiter rapidement, nous devons faire des études et cela implique des dépassements.

On constate que les frais pour les tris des déchets augmentent en lien avec l'augmentation des déchets triés.

Comme nous l'avons vu, le 225^{ème}, le printemps carougeois et carouge en fête ont généré aussi un dépassement.

Dans la rubrique des frais divers se trouvent des frais de réparation dû au vandalisme et non budgétés. Ce sont des frais que nous ne pouvons pas prévoir et accepter de les budgéter car ce serait, à quelque part, accepter ces actes inadmissibles.

La gratuité du cimetière a été une décision importante du Conseil administratif et très importante aussi pour les carougeois qui bénéficient maintenant de la gratuité mais cela à un coût qui se retrouve dans les comptes.

L'insuffisance de financement, comme elle l'a dit en début de présentation est à mettre en relation avec les importants investissements réalisés.

Le résultat est équilibré malgré la crise et les dépassements ont été expliqués. Nous parvenons à un très léger bénéfice mais bénéfice quand même et c'est à relever au vu de la conjoncture actuelle.

Elle remercie vivement et chaleureusement tout le service financier pour le travail de titan qu'ils ont réalisé pour faire ces comptes et en particulier, M. Di Stefano.

Le Président suspend la séance quelques instants puis propose de traiter les points 8 et 9 ensemble.

La prise en considération de ces deux projets est approuvée à l'unanimité.

Le bureau propose le renvoi en commission des finances.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

Mme Hiltpold demande à ce que les commissaires aient la présentation avant la commission des finances parce que nous avons un document de 25 pages dans le classeur avec des résumés différents de ceux qui viennent d'être présentés. Nous avons des informations qui ne sont pas tout à fait identiques.

La commission des finances doit s'interroger sur ce résultat ; le bénéfice escompté était de CHF 600'000.— et nous arrivons à peine à CHF 50'000.—alors que l'année passée, nous avons CHF 10'000'000.— de bénéfice. Il y a quelque chose qui doit nous interpeller et nous pouvons d'ores et déjà constater que nous avons une variation d'à peine 3% des revenus et de presque 16% des charges, c'est dire que nous dépensons énormément alors que nos revenus augmentent très peu. Nous pouvons nous faire du souci pour l'avenir et il va falloir que la commission des finances obtienne des explications sur ces chiffres.

Il faudra également tenir compte de ces résultats pour le budget 2013.

M. Baertschi souhaite que dans le cadre de l'examen de ce compte rendu, nous puissions parler de l'évolution du contrôle interne.

M. Gevisier souhaite avoir les résultats du Football Club de Carouge parce que nous aurons des frais pour la restauration et la mise en conformité du stade mais, aujourd'hui, le FC Carouge n'a pas reçu sa licence pour rester en Challenge Ligue et il faudra voir la suite du Championnat.

7. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 33-2012 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES 2011 ET LES MOYENS DE LES COUVRIR

La présentation et la prise en considération ont été effectuées au point 8 de l'ordre du jour.

8. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 35-2012 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A LA CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE A PIED POUR TOUT VEHICULES ET D'UNE SERVITUDE D'EMPIETEMENT SUR LA PARCELLE NO 3015

Mme Lammar explique que cette proposition concerne les Consorts Caveng qui veulent construire sur la route de Saint-Julien. Il se trouve que devant leur terrain, il y a une parcelle très petite qui appartient à la Ville de Carouge et que, dans le projet de construction, il est prévu une sortie de parking à cet endroit.

Par ailleurs, il faut relever que le 1^{er} étage du bâtiment comporte un avancement qui empiète très légèrement sur la parcelle de la commune.

Le passage des piétons doit également être assuré.

Cette délibération propose :

D'approuver la constitution d'une servitude de passage à pied et pour tout véhicule sur la parcelle no 3'015 à la route de Saint-Julien.

D'approuver la constitution d'une servitude d'empiètement sur cette même parcelle.
De charger le Conseil administratif, le cas échéant, de procéder à la signature de l'acte notarié.

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre la discussion.

M. Papparou demande si nous n'aurions pas pu procéder à un droit de superficie puisque les véhicules vont passer ainsi que les piétons.

De plus, comme nous venons de voter un droit de superficie qui rapporte CHF 5'000.— par année, pourrions-nous imaginer un droit de superficie qui nous rapporterait de l'argent ?

Mme Lammar répond que l'idée d'une servitude de passage est pour le passage alors que tout à l'heure il s'agissait de construire quelque chose sur la parcelle. Ce qui fait la différence entre ces deux objets puisque cette parcelle restera nue. S'il s'agissait d'un empiètement sur le bas de la parcelle, cela aurait peut-être été différent mais, dès lors qu'on empiète à l'étage, il n'y pas de souci sur la parcelle en tant que telle.

Il s'agit uniquement de passer et non pas construire sur celle-ci.

M. Baertschi fait remarquer c'est du domaine privé et si nous étions sur du domaine public, la question ne se poserait même pas.

Mme Hiltbold n'a pas de problème avec l'octroi de cette servitude mais demande s'il n'y a pas une délégation de compétences automatique au Conseil administratif.

Est-ce un cas particulier ? Est-ce que cette délégation n'est utilisée que lorsque nous recevons quelque chose ?

Mme Lammar répond que cela ne concernait pas exactement cette délibération, raison pour laquelle elle est soumise ce soir. Il faudrait vérifier au niveau légal et prévoir, le cas échéant, une délégation de compétence.

Il est toutefois important que les Conseillers municipaux soient informés de ces éléments.

Par contre, lorsque nous constituons des servitudes, celles-ci sont du ressort de la validation du Conseil municipal.

Le projet est accepté à l'unanimité

Vu que les consorts CAVENG propriétaires des parcelles N° 2063 et N° 2064 sises au 7-9 rte de St-Julien à Carouge ont déposé la requête en autorisation de construire définitive N° DD 102941 concernant la transformation d'un bâtiment existant et la construction d'un nouveau bâtiment, tous deux destinés à usage d'activités ;

vu que l'emprise des aménagements extérieurs du projet déposé comprend la parcelle N° 3015, d'une surface de 61 m², propriété de la Ville de Carouge et affectée au domaine privé communal ;

vu que cette requête a été préavisée positivement par le Conseil administratif en juin 2011 ;

vu qu'il a été prévu la constitution d'une servitude de passage à pied et pour tout véhicules sur la parcelle N° 3015, propriété de la Ville de Carouge afin de pouvoir assurer la circulation autour des bâtiments actuellement sis sur la parcelle N° 2064, d'une part, et, d'autre part, de permettre l'accès et la sortie du parking souterrain projeté ;

vu qu'il a été prévu la constitution d'une servitude d'empiètement sur la parcelle N° 3015, propriété de la Ville de Carouge afin de permettre l'empiètement qui s'exerce sur son assiette ;

vu le projet d'acte notarié établi par l'Etude MOTTU van BERCHEM AUBERT et ROSSET, daté du 19 mars 2012 ;

vu que tous les droits, frais, émoluments de l'acte notarié y relatif, comme les frais de géomètre seront supportés par les consorts CAVENG ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal à l'unanimité, soit par 28 voix

D É C I D E

1. *D'approuver la constitution d'une servitude de passage à pied et pour tout véhicules sur la parcelle N° 3015, propriété de la Ville de Carouge.*
2. *D'approuver la constitution d'une servitude d'empiètement sur la parcelle N° 3015, propriété de la Ville de Carouge.*
3. *De charger le Conseil administratif de procéder à la signature de l'acte notarié nécessaire.*

Propositions des membres du Conseil municipal

9. MOTIONS

1. Motion 9-2012 R : abonnements parkings

Cette motion a été prise en considération le 28 février 2012 et renvoyée en commission de l'urbanisme-mobilité-aménagement.

Celle-ci s'est réunie le 17 avril 2012 et le rapport a été établi par M. Gerster

Est-ce que M. Gerster a quelque chose à ajouter à son rapport ?

M. Gerster répond négativement

Les commissaires ont décidé à l'unanimité, de reporter cette motion en fin d'année.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée et le Président passe au vote.

Le préavis de la commission est accepté à l'unanimité.

2. Motion 13-2012 P : pour des abris vélos et la promotion des deux roues électriques

Le Président demande à ses auteurs s'ils souhaitent qu'elle soit portée à l'ordre du jour.

Mme Molinari répond positivement.

Le président demande au secrétaire d'en faire lecture.

POUR DES ABRIS VELOS ET LA PROMOTION DES DEUX ROUES ELECTRIQUES

Mesdames les Conseillères municipales,

Messieurs les Conseillers municipaux,

Vu les orientations du plan directeur communal qui visent la promotion de la mobilité douce

Vu l'augmentation considérable des déplacements à vélo qui est de plus de 30% entre 2009 et 2011 selon les statistiques annoncées par le canton en avril 2012.

Vu qu'aujourd'hui plus de 80% des cyclistes utilisent leur vélo en toute saison et qu'il est essentiel de protéger les deux roues des intempéries et de limiter les possibilités de vol.

Vu les besoins importants en place de stationnement pour les vélos et les deux roues motorisés

Vu l'intérêt général de proposer des abris à vélo couverts et sécurisés (comme cela se fait par exemple en ville d'Yverdon, de Grenoble ou Chambéry

Vu l'intérêt suscité par les vélos électriques, qui représentent aujourd'hui près de 10% du nombre de vélos en circulation

Vu l'importance d'encourager l'utilisation de scooters électriques qui nécessitent des postes de recharges difficilement disponibles dans les garages des immeubles d'appartements

Vi l'intérêt de faciliter la recharge des vélos et deux roues électriques

Vu la volonté du Conseil administratif, affirmée à plusieurs reprises d'accroître le nombre de places de stationnements vélos et deux roues motorisés (réf. discussions lors des échanges sur le réaménagement de la zone du Vieux Carouge et intervention lors de la séance du CM du 15 septembre 2011

Vu que des démarches ont déjà été entreprises pour l'accroissement des places de stationnement vélos et deux roues motorisées dans le cadre du réaménagement du Vieux Carouge et l'importance de développer rapidement des places de stationnements additionnelles également en dehors du périmètre du Vieux Carouge

Vu l'approbation du projet de réseau Vert à Carouge

Vu la réflexion, annoncée par le Conseil administratif, de la possibilité de distinguer stationnement vélos et deux roues motorisées

Vu l'importance de rendre l'utilisation des transports en commun plus attractive, en facilitant le parcage des vélos et à proximité des arrêts de transport public

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

A développer le plus rapidement possible des places de stationnement vélos et deux roues motorisés à Carouge dans les zones extérieures au Vieux Carouge : tel que par exemple Fon-

tenette, Clos Fonderie, Acacias, Pinchat, Tours de Carouge, Rondeau. Ces places devront être pour les vélos autant que possible couvertes et sécurisées.

A considérer l'installation d'abris pour vélos à proximité des lignes de transport publics.

A privilégier des modèles d'abris qui offrent la possibilité de recharger les batteries des vélos et des deux roues électriques et de sélectionner autant que possible des abris qui intègrent des panneaux solaires.

Les Verts, Sonja Molinari

Carouge, le 14.4.2012

La prise en considération est acceptée par 26 oui, 1 non, 1 abstention.

Le bureau propose le renvoi en commission de l'urbanisme-mobilité-aménagement.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Baertschi explique que la promotion des vélos est une chose qui se fait dans un certain nombre de Villes. Il faut aussi que le réseau cyclable suive en raison du conflit avec les piétons. L'élément le plus faible consiste aussi à protéger les piétons qui se font parfois renverser par des vélos.

Il souhaite savoir si le problème peut être traité sur le plan strictement communal parce que beaucoup de déplacements se font aussi en Ville de Genève et il serait intéressant d'être informé en commission sur ce que la Ville de Genève a l'intention de faire ; comme ce système de vélos qu'on peut utiliser d'un endroit à l'autre. Il faudrait voir si c'est jouable dans notre commune et selon quel principe.

Mme Molinari précise que dans le cadre du réaménagement du Vieux Carouge, un certain nombre de places ont été créées pour répondre à un besoin mais nous devons également constater que des places abritées pour les vélos et scooters font gravement défauts dans notre commune.

M. Baertschi a évoqué la promotion du vélo et il est vrai que tout le monde n'a pas la possibilité de pouvoir abriter son vélo à l'intérieur de son appartement et nous savons aussi qu'il y a beaucoup de vols, d'où le besoin d'avoir des abris qui permettent d'attacher physiquement le vélo. Nous pourrions également envisager des abris tout à fait fermés.

Il y a de plus en plus de personnes qui se déplacent toute l'année à vélo et il est important de favoriser l'accès au vélo par une protection lorsqu'il pleut ou qu'il neige.

Par rapport aux panneaux solaires qui figurent dans l'invite, cela pourrait être intéressant et il faut tenir compte en commission du fait que Carouge est déjà Vital Vert aujourd'hui et une prise pourrait suffire puisque c'est déjà une énergie renouvelable qui serait fournie par le réseau au public.

Mme Stebler soutient cette motion. Effectivement, il y a de nouvelles places mais souvent elles sont trop petites et cela déborde de partout.

Dans la motion, on dit qu'on fait du vélo toute l'année, ce qui est vrai même lorsqu'il neige et elle souhaiterait que la voirie ou les autorités communiquent pour qu'on ne mette pas la neige sur les pistes cyclables.

Pour la nouvelle politique d'aménagement, il faut que les places soient plus grandes et qu'on puisse mettre les vélos à l'abri.

M. Gerster recommande de ne pas faire du vélo quand il neige.

Il souhaite que les commissaires soient attentifs à l'invite parce qu'il lui semble qu'elle ne correspond pas à une motion puisqu'on demande à développer un projet le plus rapidement possible sans budget. En effet, vu ce qui est demandé, ce sont des investissements conséquents.

Il recommande également que les commissaires soient informés du temps de recharge des vélos électriques car, pour les meilleurs, cela dure plusieurs heures. De plus, il connaît peu de propriétaires de vélos électriques qui laisseraient leur vélo le temps de la recharge. Il faut connaître les coûts des abris et avoir également une présentation des zones potentielles de mise en place de ceux-ci. Nous devons aussi nous pencher sur les conséquences architecturales de ses abris sur ces zones.

M. Gevisier justifie son refus dans le sens où il semblerait qu'un projet cantonal soit à l'étude concernant les abris pour les vélos.

De plus, l'aspect esthétique de ses abris ne lui plaît pas du tout et il demande aux commissaires de bien réfléchir sur ce point.

Mme Hiltbold fait remarquer que nous avons déjà créé des places de stationnement dans le Vieux Carouge et elle aimerait bien en connaître les chiffres. En effet, il semblerait que cela ne soit pas suffisant et on peut constater que les vélos et les scooters sont parkés bien au-delà des places qui leur sont réservées. Il faudrait étendre cette motion sur le Vieux Carouge si besoin est.

M. Etienne souhaite que la commission ait un rappel des différentes compétences du canton et de la commune, si une planification existe déjà, si des nouveaux projets sont en cours et comment cela se passe avec la Direction Générale de la Mobilité lorsqu'il s'agit de mettre en place des nouvelles choses. Il faut être sûr que ce qui est décidé puisse avoir une action rapide et une efficacité au niveau de la commune.

M. Prod'Hom revient sur les propos de M. Gerster. En effet, il est peut-être compliqué de recharger un vélo sous un abri et il serait bien que nous puissions prendre connaissance des éventuelles recharges dans les parkings publics existants où nous pourrions aménager des places pour les scooters électriques.

3. Motion 14-2012 P : non au gaz de schiste en haute Savoie : soutien au collectif "stop au gaz de schiste"

Le président demande aux auteurs de cette motion s'ils souhaitent qu'elle soit portée à l'ordre du jour.

Mme Molinari répond positivement.

Le président demande au secrétaire d'en donner lecture.

NON AU GAZ DE SCHISTE EN HAUTE SAVOIE : SOUTIEN AU COLLECTIF "STOP AU GAZ DE SCHISTE"

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

*Vu les forages prévus dès 2012 en Haute Savoie en vue de l'extraction de gaz de schiste
Vu la forte mobilisation de communes, d'élus et de simples citoyens de la région franco-genevoise inquiets pour leurs eaux souterraines*

Vu que l'extraction des gaz et huiles de schiste pollue l'air et les nappes d'eau, nuit à la santé des humains et des animaux, stérilise les sols et peut provoquer des séismes

Vu l'opposition que ce type d'exploitation rencontre en Suisse Romande, notamment le gel par les autorités fribourgeoises et vaudoises de tout permis de recherche concernant les gaz de schiste

Vu la décision des autorités communales de Plan-les-Ouates d'adhérer au collectif "non au gaz de schiste – Haute Savoie"

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

Adhérer au collectif "Non au Gaz de Schiste – Haute Savoie "

Intervenir auprès du Conseil d'Etat et de l'association des Communes Genevoises pour qu'ils expriment aux autorités françaises leurs craintes et leur opposition à l'extraction de gaz de schiste

Pour les verts : Sonja Molinari

Carouge, le 14.4.2012

La prise en considération est acceptée à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

M. Papparou propose un renvoi en commission du développement durable. Les Verts n'ont pas le monopole de l'écologie, dieu soit loué diraient les PDC et il propose d'en discuter, non pas par opposition car il trouve que le projet de Plan-les-Ouates est tout à fait intéressant mais nous n'avons pas pris la mesure de la gravité de ces forages qui commencent à perforer la planète, aussi bien au Canada, aux Etats unis, en France voisine et même en Suisse. Même si aujourd'hui, il y a encore un gel sur ces forages. Il a des personnes très spécialisées comme M. Jacques Cambon qui pourraient nous apporter des explications tout à fait pertinentes sur cette problématique.

Le Président fait voter le renvoi en commission du développement durable.

Le renvoi en commission du développement durable est accepté par 20 oui et 8 non.

Le Président ouvre le tour de Pré-consultation.

Mme Molinari recommande aux commissaires de bien se renseigner par rapport au document qu'elle a récemment envoyé car ses questions sont extrêmement importantes et urgentes.

Elle souhaite préciser que d'autres communes genevoises ont soutenu ce projet, à savoir Chêne-Bourg, le Grand-Saconnex, Plan-les-Ouates et Bernex. D'autres communes s'apprentent à voter ce mois une motion semblable.

Elle n'a aucun souci avec le fait d'en discuter car c'est un problème grave mais elle souhaite qu'on ne prenne pas trop de temps pour convoquer une commission parce qu'il y a une dynamique urgente et importante sur ce sujet.

M. Pistis demande aux commissaires de prendre connaissance de la motion 2066 qui a été déposée le 16 mars 2012 au Grand Conseil et qui traite de cette problématique des gaz de schiste.

La motion des Verts parle d'intervenir au Grand Conseil mais celui-ci est déjà en train de travailler sur ce sujet puisqu'il l'a renvoyé en commission de l'énergie et les services industriels de Genève.

Mme Stebler demande d'inviter un spécialiste des nappes souterraines. Nous avons déjà reçu des ingénieurs par rapport au CEVA pour le passage en sous-sol et il serait intéressant d'entendre un responsable. Nous devons aussi tenir compte de la collaboration dans la région franco-Valdo-Genevoise et elle trouve bien de collaborer avec les communes et les Maires de l'autre côté de la frontière.

M. Papparou demande d'inviter M. Jacques Cambon qui est un spécialiste de la problématique dont il a les coordonnées téléphoniques qu'il va communiquer à l'administration.

Il pourra faire une explication intéressante sur ce sujet aux Conseillers municipaux et ceux-ci pourront relayer cette parole pour que cette problématique soit comprise par l'ensemble de la population.

M. Gerster recommande aux commissaires de se renseigner sur ce que cela va signifier pour la commune d'adhérer au collectif. Est-ce un engagement financier ? À quoi est-ce que cela correspond ?

Mme Budry trouve que c'est une excellente idée de la part des Verts car c'est une nouvelle source de danger pour l'environnement et les humains et nous nous devons d'en suivre les développements. Il est très important d'en discuter régulièrement au Conseil municipal et de bien informer la population.

Mme Hiltbold a la même recommandation que M. Gerster. Elle souhaite que les commissaires se penchent sur le règlement du Conseil municipal car, à son avis il s'agit plutôt d'une résolution. Il faudrait peut-être envisager de modifier l'intitulé de cette motion en résolution. Elle aimerait savoir quelles sont ces personnes du collectif dont on nous demande l'adhésion.

M. Baertschi déclare que son collègue, M. Paparou, l'a persuadé car il connaît bien la thématique des ressources en eau qui nous touchent de très près et cela peut avoir des conséquences directes.

Il a lu que les Services industriels de Genève ont financé un sondage dans le lac et il demande à ce que nous soyons informés sur leur rôle dans cette affaire. Ils recherchent également des énergies alternatives et il croit que des investissements ont été cautionnés par les SIG.

4. Motion 15-2012 P : les trams créent des nuisances aux habitations du Vieux Carouge

Le président demande aux auteurs de cette motion s'ils souhaitent qu'elle soit portée à l'ordre du jour.

M. Gevisier répond positivement.

Le président demande au secrétaire d'en donner lecture.

LES TRAMS CREENT DES NUISANCES AUX HABITATIONS DU VIEUX CAROUGE

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Nombreux sont les habitants et les commerçants établis de la place de l'Octroi au rondou de Carouge qui constatent que les trams à fréquence d'une minute et demie dans les deux sens créent de nombreuses vibrations. Les mouvements de trépidations agitées du sol provoquent ainsi une instabilité des immeubles, ce qui ne correspond absolument pas dans le cadre de la préservation architecturale du Vieux Carouge.

Allez manger à la brasserie de la Bourse ou entrez à la Banque Raffeisen, vous constaterez ces ébranlements du sol. Parfois, vous pourriez penser à des secousses sismiques !

Il semblerait qu'une catégorie de trams d'environ 50 tonnes soit à l'origine de ces vibrations. Ils sont trop lourds pour circuler à cet endroit au regard des immeubles historiques.

C'est pourquoi, les trams peuvent tourner à la place des Augustins. Il serait judicieux et bénéfique pour la préservation du Vieux Carouge que des convois plus légers, "deux articulations", circulent entre les Augustins et le rondou de Carouge.

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

*A solliciter un entretien avec les TPG pour demander s'il serait possible de rendre plus agréable le parcours du tram 12 à travers le site du Vieux Carouge protégé avant que des fissures et des éboulis ne se produisent dans les immeubles, notamment en sous-sol.
Les Autorités ont le devoir de veiller à la stabilité de l'architecture de Carouge.*

Le groupe UDC

Carouge, le 16.4.2012

La prise en considération est acceptée par 26 oui et 2 abstentions.

Le bureau du Conseil municipal propose la discussion immédiate.

Le Président ouvre la discussion

M. Monney déclare que le parti socialiste ne votera pas cette motion pour deux raisons. La première concerne les vibrations. Le parti socialiste y est très sensible mais cette problématique a été évoquée en commission toutes commissions réunies où les TPG ont expliqué très clairement qu'ils investissent pour mettre en place des tapis pour lutter contre les vibrations. La deuxième raison est que le fait de proposer que les bus et trams tournent aux Augustins et que les gens changent pour venir à Carouge est aberrant.

M. Walder apporte un complément aux propos de M. Monney concernant le passage en commission de Mme Kunzler et de M. Bonzon, Directeur général des TPG. Il avait soulevé la question des vibrations qui lui avait été rapportée par plusieurs habitants et les TPG ont un budget d'investissement pour des couvertures anti-vibrations qui est limité. Il leur a demandé de fournir des éléments pour savoir s'il était possible de faire rapidement ces couvertures dans le Vieux Carouge ainsi que le timing prévu. Nous sommes dans l'attente de ces éléments et il trouverait bizarre de refaire venir le Directeur général des TPG et Mme Kunzler pour leur poser la même question.

Mme Hiltbold constate que l'invite sollicite un entretien alors qu'il y en a déjà eu un en commission. Elle estime que cette motion devrait être retirée par le groupe UDC. Elle la comprend et elle a aussi été interpellée dans le cadre de la Fondation du Vieux Carouge par des habitants qui souffrent et nous ne sommes pas là pour dire que ce n'est pas le cas mais elle ne voit pas le but de cette motion. Cela étant, même si nous la votons, le Conseil administratif y a déjà donné suite.

Mme Molinari fait remarquer que cette motion est inutile car nous en avons longuement discuté en commission. On attend des réponses et nous sommes tous d'accord sur l'importance d'avoir moins de vibrations. On se bat pour avoir un tram qui se rende à la gare et là on demande un tram qui tourne aux Augustins ; cela devient un peu ridicule.

M. Baertschi remarque qu'il y a peut-être quelques maladresses dans le libellé de cette motion. Cette problématique a été évoquée avec Mme Kunzler car effectivement dans certaines rues et en particulier à la rue Ancienne, la succession des convois à certaines heures coupe la rue et nous avons une atteinte à la qualité de vie de celle-ci. D'un côté on fait des façades à façades et d'un autre, nous avons des convois de chemin de fer qui traversent Carouge à la queue leu leu. Il avait évoqué auprès de Mme Kunzler la possibilité d'étudier dans notre plan communal une voie de dévestiture qui partirait par les Promenades car c'est la seule solution à moyen terme. Il pense que ce n'est pas en auditionnant le directeur des TPG qu'on aura cette réponse mais il invite le Conseil administratif à repenser à cette variante, surtout avec le développement du PAV.

Concernant les coussins anti-vibratoires, notre collègue, M. Monney, a rappelé qu'il y a un gros effort fait par les TPG. Néanmoins, ces convois sont trop lourds et il était intervenu déjà lors de la précédente législature (sans avoir jamais de réponse du Conseil administratif) pour demander qu'on examine l'implication du bétonnage de nos rues sur plusieurs couches avec tous les problèmes que cela pose pour les raccordements pour les riverains. En effet, le jour où il faudra ré-intervenir pour se rebrancher et travailler en pousse tubes, il y aura des conséquences et nous n'avons jamais eu de réponses. Il ne sait pas ce que fait le service voirie et environnement à ce sujet mais il serait le moment qu'on nous apporte des réponses à ce sujet. Il y a une augmentation des nuisances et sur ce point de vue là, la motion de l'UDC est justifiée.

M. Baud explique que lors de la discussion avec Mme Kunzler et le directeur des TPG, il s'agissait de remettre la ligne 13 sur le réseau. Ensuite, il y a eu d'autres discussions mais rien de formel sur ces problèmes de vibrations, raison pour laquelle, nous aimerions avoir des réponses plus précises sur cette problématique.

M. Monney répond à M. Baud que le procès-verbal est très clair et les TPG ont annoncé que depuis un certain nombre d'années, ils posaient des tapis pour lutter contre les vibrations. Un montant est investi chaque année pour cette problématique et la pose se fait par étape.

Ce projet est refusé par 25 non, 2 oui et 1 abstention.

10. POSTULATS

Il n'y en a pas

11. RESOLUTIONS

Il n'y en a pas.

12. PETITIONS

1. Pétition 7-2012 R : pour l'application du règlement des bancs de glaces identique à celui pratiqué en Ville de Genève

Cette pétition a été prise en considération le 28 février 2012 et renvoyée en commission des règlements.

Celle-ci s'est réunie le 3 avril 2012 et le rapport a été établi par M. Baertschi

Est-ce que M. Baertschi a quelque chose à ajouter à son rapport ?

M. Baertschi répond par la négative.

La commission a voté favorablement le renvoi de cette pétition au Conseil administratif par 13 oui avec mandat de revoir le règlement sur deux points en particulier :

- L'éventuelle permission de vente d'alcool ainsi que la vente d'autres produits que les glaces
- Vérifier la question de l'égalité de traitement avec les autres installations, en particulier la buvette de la patinoire et faire en sorte qu'il y ait des appels d'offres

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée et le Président passe au vote de la proposition de la commission.

La proposition de la commission du renvoi au Conseil administratif est acceptée par 26 oui et 2 abstentions.

2. Pétition 6-2012 R : pour une guinguette à Carouge

Cette pétition a été prise en considération le 28 février 2012 et renvoyée en commission des pétitions.

Celle-ci s'est réunie le 19 avril 2012 et le rapport a été établi par Mme Budry.

Est-ce que Mme Budry a quelque chose à ajouter à son rapport ?

Mme Budry répond négativement.

En fin de séance la Présidente a proposé de renvoyer la pétition au Conseil administratif qui en fera bon usage et expliquera aux pétitionnaires les démarches à effectuer pour ce genre de demande.

Cette proposition a été acceptée à l'unanimité par la commission.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée et le Président passe au vote de la proposition de la commission.

La proposition est acceptée par 27 oui et 1 abstention et cette pétition est renvoyée au Conseil administratif.

3. Pétition 8-2012 P : pour une aide aux familles carougeoises

Le Président demande au secrétaire d'en donner lecture.

Pétition aux autorités carougeoises pour une aide aux familles carougeoises

Depuis plusieurs années, les carougeois subissent de plein fouet les augmentations du coût de la vie et n'arrivent plus à joindre les deux bouts.

Nous sommes des personnes qui souhaitons que la commune de Carouge fasse un geste pour les familles. Sachant qu'une motion déposée en décembre 2008 par le PDC et qui demande la mise en place d'un chèque activité de CHF 200.— pour des activités sportives et culturelles pour les enfants de moins de 18 ans de la commune a été votée, nous attendons que des dispositions soient prises.

Nous prions instamment les autorités carougeoises de tout mettre en œuvre afin que ce chèque activité soit mis en place dans les plus brefs délais.

Fabrice guétaz

Le bureau propose le renvoi en commission des pétitions.

Il n'y a pas d'autre proposition et le Président ouvre le tour de pré-consultation.

M. Paparou fait remarquer qu'on nous a dit tout à l'heure lors de la présentation des comptes-rendus 2011 que nous dépensions énormément. Il est clair que, par le biais de la

motion du PDC, nous allons encore dépenser beaucoup d'argent. Nous savons que cette motion visait à diminuer d'un centime le centime additionnel de Carouge et aujourd'hui, nous avons vu les comptes et nous devons recommander aux commissaires d'être attentifs aux coûts induits par cette pétition. Au vu et au su des signataires de cette pétition, les orthodoxes de l'équilibre budgétaire (il ne cite personne) avant de signer cette pétition, devraient regarder les comptes de la commune.

Il invite les commissaires à être attentifs aux coûts induits de cette pétition.

Mme Molinani invite les commissaires à relire les procès-verbaux qui ont précédemment fait l'objet de discussions concernant les chèques. Elle aimerait également que le nombre de pétitionnaires soit communiqué.

M. Barthassat répond à M. Paparou que dieu l'entende et il invite les commissaires à écouter les pétitionnaires qui pourront peut-être expliquer comment administrer une commune.

M. Pistis déclare que suite à l'économie de CHF 73'100.— pour les candidats non réélus, cette somme pourrait être réinvestie pour étudier cette motion souhaitée par le Conseil municipal.

M. Baertschi souhaite avoir des chiffres. Il est vrai que ces activités coûtent cher pour une famille si les enfants vont dans des clubs sportifs ou jouent d'un instrument mais il faudrait avoir quelques chiffres comparatifs et savoir si le service social donne déjà des participations pour ces activités. Le PDC a eu le courage de demander ce chèque pour les moins de 18 ans mais si nous prenons le cas d'un jeune étudiant, il n'a peut-être pas non plus beaucoup plus de moyens et il aimerait connaître le nombre de personnes qui pourraient être concernées et ce qu'il en serait si nous tenons compte d'une tranche d'âge jusqu'à 20 ans sans revenu.

Mme Marti propose aux commissaires de se pencher sur la raison d'être des impôts et la redistribution des richesses ainsi que sur les subventions qui sont prévues par notre municipalité pour toutes ces activités.

Mme Stebler fait remarquer que lors de ces discussions, nous avons également évoqué la possibilité de la gratuité comme cela a été le cas l'hiver dernier pour la patinoire. Cela a bien marché et elle souhaite qu'on transforme cette motion pour apporter la gratuité à la piscine ainsi que d'autres lieux de sport. Elle préfère cela que de d'octroyer des bons ou de l'argent.

M. Voignier invite le Conseil administratif à prendre langue avec la ville de Lancy afin de recevoir une personne de chez eux qui nous explique la mise en place des bons. Il semblerait que lors de la première commission sur ce sujet, cela paraissait impensable à Carouge mais si une autre commune peut le faire, il serait intéressant de l'entendre.

M. Monney rappelle à M. Pistis qui n'était pas présent lorsque cette motion avait été votée et que le montant qui avait été articulé était estimé à CHF 800'000.--.

13. QUESTIONS

Questions écrites

Le Président a reçu deux questions écrites et il demande au secrétaire de donner lecture de la première

Le muret de la station service n'est pas un vide-ordure

Auteur : UDC Carouge

Il est parvenu à nos oreilles que de nombreux automobilistes de la station service Avia à la rue Jacques-Grosselin utilisent la partie arrière du muret où se trouvent les aspirateurs pour vider les cendriers et autres déchets divers.

Pouvons-nous demander au responsable de la station service de mettre à disposition de ses clients un container et de contrôler régulièrement cet espace afin qu'il ne serve plus de dépôt.

Le Président demande au secrétaire de donner lecture de la deuxième question

Quand allons-nous sécuriser la butte des Tours

Auteur : UDC Carouge

Depuis quelques mois, de nouveaux escaliers ont vu le jour sur la grande butte, entre les Tours du 2-10, Bd des Promenades et du 10-18, Avenue Vibert.

Ils sont très beaux, mais ils sont très hauts ! Plus de dix marches.

Le règlement d'application de la LCI (L 5 05.01) stipule aux articles 52 et 154, que tout escalier doit être muni d'une main courante.

Quand allons-nous avoir ces rambardes ?

De préférence avant qu'un grave accident ne survienne et qu'une victime ne réclame des dommages et intérêts.

Questions orales

M. Monney : revêtement mis en place sur le parvis de l'Eglise et du Temple

M. Monney a constaté que le revêtement qui avait été posé dans le cadre des travaux de la rue Jacques-Dalphin devant les parvis de l'Eglise et du Temple s'est complètement désagrégé. Il souhaite savoir s'il y a eu un problème de garantie ou un autre problème sur ce chantier.

M. Walder répond que le sujet est à l'étude. Effectivement, suite à des négociations de l'ancien Conseiller administratif, il avait été décidé de ne pas mettre du gravier mais de le fixer. Celui-ci avait été mis en urgence durant l'hiver. Nous ne savons pas si c'est la raison de cette détérioration, et si tel est le cas, l'entreprise qui l'a posé ne sera pas responsable. Nous devons prendre des mesures mais il ne peut pas encore nous annoncer lesquelles. Effectivement, cela se désagrège et ce revêtement redevient du gravier en raison de fissures dans le sol.

M. Mino : intervention de M. Bernard Crettaz au sous-sol de l'auberge du Cheval Blanc dans le cadre du café mortel

M. Mino explique que cette séance a suscité un vif intérêt et déplacé beaucoup de monde autour du thème de la mort.

Serait-il possible d'en organiser d'autres, voire même de manière régulière car la population n'a que très peu l'occasion de parler de la mort de cette manière.

Mme De Haller Kellerhals répond qu'effectivement cette soirée a été particulièrement émouvante et prenante et les 100 personnes présentes ont participé avec toute leur âme et leur cœur. C'était une soirée magnifique.

Toutefois, elle n'est pas sûre que ce genre de soirée puisse être répétitive et c'était bien dans le cadre du printemps carougeois qu'elle a eu lieu en lien avec le thème de l'apocalypse. Par contre, suite à cette question, nous allons mener une réflexion pour voir si, peut-être, une

fois par année, nous pourrions avoir ce genre de débat et de discussion. Il faut des personnes de la qualité de Bernard Crettaz pour arriver à mener une discussion avec autant de gens qui se livrent.

Le Conseil administratif va y réfléchir mais sans garantie que cela soit possible.

M. Paparou : la braderie : un nouveau couac ?

M. Paparou explique que nous avons eu, en début de séance, une communication de Mme la Conseillère administrative concernant le contretemps entre le flyer que les gens ont reçu dans leur boîte aux lettres et le moment de l'inscription.

Il reste un peu sur sa faim car ce contretemps est certainement dû à la société mandatée pour distribuer ces flyers mais il pense aux personnes qui se sont retrouvées devant une porte close à la maison Delafontaine avec une pancarte disant que tous les emplacements étaient distribués.

Il pense que cette année encore, il faut proposer un endroit, peut-être sur la place de Sardaigne pour que les personnes qui n'ont pas pu avoir accès à cette information et qui voulaient s'inscrire puissent encore le faire. Il faudrait leur proposer une place sur la commune pour qu'ils puissent se débarrasser de leurs vieux meubles.

Il trouve injuste que les initiés étaient au courant alors que le tout venant qui ne lit pas avec attention les informations dans le carougeois ou dans le journal communal ne l'était pas. Lorsqu'on reçoit ce document, il y a une grande frustration qui naît et il aimerait bien qu'on accorde à des personnes une place supplémentaire pour cette braderie.

Est-ce possible ?

Mme De Haller Kellerhals répond que c'est une erreur de notre part, qui vient de chez nous car l'ordre n'a pas été donné à la poste en temps voulu. Elle pense que c'est quand même lié au fait que nous n'avons actuellement pas de chef de service pour superviser tout cela.

Mme De Haller Kellerhals prend la responsabilité sur elle de cet acte manqué.

Toutefois, chaque année, quelque soit la manière de communiquer et d'informer les gens, nous créons un nombre conséquent d'insatisfaits parce qu'il n'y a pas de place pour tout le monde. Effectivement, les gens qui ont lu le journal sont venus s'inscrire mais, même parmi ceux-ci, il y a des frustrés en raison du manque de place. Si nous souhaitons agrandir cette braderie afin que plus de personnes y participe, il faudra le faire dès l'année prochaine car cela demande des autorisations complémentaires et une réflexion sur la manière de mener l'ensemble de cette braderie.

M. Paparou pense qu'il faudrait quand même faire un communiqué à la population pour la rassurer et si, réellement, c'est une erreur, il faut expliquer le problème.

Mme De Haller Kellerhals répond que des dispositions ont été prises, notamment sur le site internet de la Ville de Carouge et nous avons aussitôt présenté nos excuses et expliqué qu'il y avait eu ce couac que nous regrettons beaucoup.

M. Paparou : nids-de-poule

M. Paparou explique qu'il circule en vélo et il a constaté que, suite au gel assez violent de cet hiver, il y a partout des nids-de-poule, tant à la route de Pinchat qu'au centre de Carouge. Il faut slalomer entre ces trous et il souhaite savoir si la commune a l'intention de reboucher ceux-ci ?

M. Walder répond que nous avons commencé à reboucher les trous. Effectivement, il y en a beaucoup, nous avons aussi des équipes limitées et cela va se faire sur la durée.

M. Paparou : parking public à péage dans le secteur du passage du tireur de sable

M. Paparou explique que ce parking est sous la responsabilité de la commune de Carouge puisque le terrain lui appartient. Il a dernièrement constaté que plusieurs emplacements (environ une dizaine) étaient occupés par un chantier.

Comment est traitée la perte commerciale due à cet empiètement sur le domaine public ?

Mme Lammar répond que lorsqu'un chantier empiète sur un terrain public avec des places de parking, une location de ces places est versée par le maître d'ouvrage qui est responsable du chantier. C'est une loi qui fixe le montant et nous n'avons aucune marge de manœuvre. Ledit montant est de CHF 13.— le m², par mois.

M. Paparou demande le nombre de m² ?

Mme Lammar répond qu'elle ne peut pas donner les m² aujourd'hui et que c'est la loi qui prévoit ce montant lors d'occupation par des emprises de chantier.

M. Conti : travaux familia, route de Veyrier

M. Conti explique que les gens habitant la route de Veyrier près du chantier des Familia lui demandent pourquoi celui-ci est arrêté. Ils se demandent si c'est une question de budget.

Mme Lammar répond que le chantier est géré par la fondation Emma Kammacher et elle ne sait pas s'il y a eu un stand by ou des problèmes au niveau du chantier.

Effectivement, nous avons pu constater qu'au départ il avait bien avancé. De notre côté, et cela été un peu évoqué lors de la présentation des comptes, nous étudions la possibilité d'un parking en bordure de cette parcelle dans lequel nous pourrions également mettre des salles de musique et autres. Sur ce projet, la commune avance et nous viendrons tout prochainement avec un crédit d'étude.

Elle va se renseigner pour quelle raison ce chantier est arrêté et répondra la prochaine fois.

M. Conti : la sécurité dans le parking de Sardaigne

M. Conti aimerait savoir si la sécurité des parkings carougeois est fiable. Il a une connaissance qui a eu sa voiture endommagée au parking de Sardaigne ainsi que plusieurs autres voitures.

Mme Lammar répond que la sécurité des parkings est comme dans la rue et il peut arriver, ce que nous ne pouvons malheureusement pas exclure, qu'il y ait des déprédations et du vandalisme sur les voitures se trouvant dans les rues ou dans les parkings. La fondation des parkings gère l'entretien des parkings et des patrouilles de sécurité privée et nos APM font aussi des tournées de temps à autre dans les parkings. Toutefois, ces personnes ne peuvent pas rester 24h sur 24 dans les parkings.

Dans le projet que le Conseil municipal a voté concernant les caméras qui vont bientôt être mises en place, il n'est pas prévu d'en installer dans les parkings.

M. Baertschi : piscine

M. Baertschi revient sur une insuffisance d'équipements communaux et signale que le printemps carougeois pose problème puisqu'il y aura une manifestation samedi dans les bassins et que cela crée un carambolage d'activités.

Il a appris que le Conseil administratif s'en est occupé pour essayer d'assurer des plages d'entraînements pour tout le monde et il l'en remercie.

Toutefois, cela démontre l'inadéquation du site puisque malheureusement le bassin des Pervenches n'a pas de gradins et nous allons avoir des danseurs avec 50 personnes autour. Nous pouvons constater que nous sommes sous-dotés d'équipements communaux.

Est-ce que le Conseil administratif a pu régler ces questions de conflit d'utilisation ?

Mme Lammar répond que le printemps carougeois est ponctuel, sur une période extrêmement courte par un spectacle se déroulant à la piscine des Pervenches. Il est vrai qu'il fallait libérer les bassins pour les répétitions et le spectacle de ce vendredi. Le Carouge Natation a fait une demande afin de pouvoir utiliser les lignes d'eau (étant donné qu'ils sont en compétition) le mercredi de 12h00 à 14h00, le jeudi de 12h00 à 13h00 et le vendredi de 12h00 à 13h00 sur les plages publiques. Cette dérogation leur a bien évidemment été accordée en raison des désagréments subis par le spectacle.

Le printemps carougeois les prive d'entraînements mais nous avons essayé, dans la mesure du possible, de trouver une solution pour que tout le monde puisse s'entraîner et que carouge Natation ne soit pas péjoré par cette situation.

Sur le fond et suite à la pétition, nous sommes toujours d'accord qu'il y a une pénurie de piscines mais comme expliqué lors du traitement de cette pétition, nous ne pouvons pas construire une piscine du jour au lendemain.

Nous allons de l'avant dans cette optique, le Conseil administratif travaille dessus mais cela ne sera pas pour tout de suite.

M. Baertschi remercie Mme la Maire mais il faudra aussi, pour la suite et pour les ébats nautiques de type danse avoir des possibilités d'installer des gradins car nous sommes dans une situation minable avec ces sous-équipements.

Le Président lève la séance à 20h45.

Carouge le 21 mai 2012/CT